



ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour ses placements non liquides en immobilier, en infrastructures et en placements privés, la Caisse procède à une évaluation complète de leur juste valeur, et ce, deux fois par année, soit au 30 juin et au 31 décembre. Conformément aux règles comptables en vigueur au Canada, elle doit les évaluer au prix qu'elle obtiendrait de leur vente sur le marché à ces dates données, dans des conditions normales de concurrence.

Des firmes externes indépendantes, soit des évaluateurs externes ainsi que des comités d'évaluation composés de spécialistes en la matière, évaluent tous les dossiers importants. De plus, dans le cadre de leur mandat d'audit des états financiers de la Caisse, les co-auditeurs de la Caisse, soit le Vérificateur général du Québec et la firme Ernst & Young, revoient les justes valeurs des placements.

IMMEUBLES

- La certification de la juste valeur des biens immobiliers est effectuée par des évaluateurs agréés externes.
- 98 % des immeubles sont évalués de cette façon.

INFRASTRUCTURES ET PLACEMENTS PRIVÉS

- Les investissements dont la juste valeur est supérieure à un seuil d'importance relative préétabli sont soumis à un comité d'évaluation indépendant ou à un évaluateur externe indépendant.
- 94 % de la juste valeur des placements en portefeuille est revue de cette façon.

Comment l'évaluation de la juste valeur du portefeuille Placements privés se compare-t-elle à l'évolution des marchés boursiers?

En raison de leur nature similaire, l'évaluation de la juste valeur des placements privés suit l'évolution de la valeur des entreprises des principaux indices boursiers. Toutefois, l'effet sur les placements privés est souvent à retardement par rapport aux marchés boursiers et également souvent moins important.

Par exemple, les marchés boursiers ont amorcé en octobre 2007 une dégringolade d'environ 50 %. De son côté, le portefeuille de Placements privés de la Caisse a subi une baisse de valeur de 35 % qui s'est amorcée plus tard, soit en janvier 2008 (voir graphique au verso).

Sur les marchés boursiers, le rebond s'est amorcé en mars 2009, alors que les hausses de valorisation sur les placements privés n'ont débuté qu'en juin 2009. Le niveau initial étant plus bas, l'ampleur du rebond sur les marchés boursiers est également plus importante (75 % vs 50 %).

Évaluation des placements privés et évolution des marchés boursiers

